La Région des Pays de la Loire a adopté une Charte régionale d'engagement des acteurs du développement durable. L'adoption d'une telle charte est prévue dans la Loi Grenelle 2.

Forts de leur statut de «chef de file» en matière de développement durable, les Pays de la Loire sont reconnus comme un laboratoire du développement durable, ce qu'ils entendent rester en devenant la 1ère collectivité à fixer des Objectifs régionaux de Développement Durable, déclinaison en Pays de la Loire des objectifs mondiaux issus de Rio +20.

La Charte s'appuie sur la nécessité de recentrer l'action des Etats, des collectivités et des acteurs de la société civile autour de quelques grands objectifs chiffrés et partagés. Elle définit le cadre d'échange et d'engagement destiné à fédérer les initiatives conduites par l'ensemble des acteurs autour de 6 grands objectifs :

- Diffuser la culture du développement durable
- Inscrire la solidarité et la lutte contre les inégalités au cœur du développement durable
- Remettre l'humain au cœur de l'économie
- Bâtir une région post-carbone résiliente au changement climatique
- Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité
- Faire du développement durable un atour pour les territoires

«Rien n'est possible sans les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens qui font vivre nos territoires», explique Christophe Clergeau, 1er vice-président de la Région, rapporteur de cette Charte pour qui « Il reste beaucoup de chemin à parcourir face à l'ampleur des défis à relever mais inventer les Pays de la Loire de demain est source d'opportunités passionnantes».

Source: paysdelaloire.fr